



**SECTION
SAÔNE-ET-LOIRE**

ASSEMBLEE ANNUELLE DEPARTEMENTALE A AUTUN

COMPTE RENDU

L'assemblée annuelle départementale s'est déroulée le samedi 23 mars 2024 dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville d'Autun mis à disposition par la municipalité, sous la présidence de Jean-Pierre CHIRAT, président de section et en présence de Monsieur David ROCHE, sous-préfet de Charolles représentant Monsieur le Préfet, de Monsieur Rémy REBEYROTTE, député de Saône-et-Loire, de Monsieur Frédéric BROCHOT, Vice-président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, de Madame Marie-Claude BARNAY, Conseillère Départementale de Saône-et-Loire et Présidente du Grand-Autunois Morvan, de Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, première adjointe au Maire d'Autun, du colonel Tomica LUKIC, commandant du groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire, du colonel Pierre-Henri TRUQUET, commandant le Lycée Militaire d'Autun, du lieutenant-colonel Ronan COTTIN, Délégué Militaire Départemental de Saône-et-Loire, de Monsieur Thomas BRUGGER, Directeur Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de Madame Joëlle ARNOULT, Administrateur National et Présidente départementale de l'Ordre National du Mérite.

Assemblée organisée par le comité d'Autun et particulièrement réussie.



Après avoir ouvert la réunion, Madame Chantal ANDRIOT, présidente du comité d'Autun, a remercié les très nombreux participants, et notamment Monsieur le député de Saône-et-Loire, Monsieur le maire d'Autun et le Conseil Départemental pour l'aide financière précieuse accordée à son comité.

Madame Cathy NICOLAO-VERDENET a rappelé l'attachement de la ville d'Autun à entretenir le devoir de mémoire, l'attachement aux symboles que représentent les valeurs, les traditions et l'action, qu'elles soient publiques ou militaires. Dans ce cadre, c'est avec fierté et admiration que la ville d'Autun accueille cette assemblée annuelle.

Le président de section, après avoir remercié à son tour Monsieur le maire d'Autun pour son aide et son accueil, puis toutes les personnalités présentes, ainsi que le comité d'Autun pour la préparation de cette assemblée, déclare ouverte l'assemblée 2024 et fait observer une minute de silence en mémoire des quatorze légionnaires décédés depuis la dernière assemblée. La liste est lue par André RETY, secrétaire de section.

De même, André RETY présente les quatre nouveaux nommés et promus dans l'ordre et le président leur présente toutes ses félicitations.

Le président précise que, malgré la disparition de trop nombreux légionnaires, les effectifs de la section se maintiennent grâce à l'arrivée de membres de l'ordre, actifs ou retraités, s'installant dans notre département.

Le président se fait ensuite le porte-parole de l'action lancée récemment par l'Amiral Alain COLDEFY, président de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (S.M.L.H) dans une tribune parue dans le journal Les Echos, tribune qui invite les français à renforcer les liens entre les générations et approfondir la solidarité intergénérationnelle face à l'amère dégradation du lien social et le risque de l'émergence d'un conflit entre les générations.

Pour le président, l'action présente et future de notre section doit donc impérativement s'inscrire dans ce cadre. Cela passe essentiellement par l'entraide entre ses membres (objectif interne) et les actions vers la jeunesse (objectif externe), sous l'impulsion des comités au plus près de nos concitoyens.



Le président donne ensuite la parole au secrétaire de section pour présenter l'état des effectifs :

Au 31 décembre 2023, la section comptait 247 membres répartis comme suit :

- Comité de Mâcon : 81 dont 8 associés
- Comité d'Autun : 34 dont 5 associés
- Comité de Chalon-sur-Saône : 48 dont 7 associés
- Comité de Charolles : 31 dont 2 associés
- Comité du Creusot-Montceau : 36 dont 9 associés
- Comité de Louhans : 17 dont 2 associés.

Membres associés : 14%

Légionnaires féminins : 13%

Le rapport d'activité est ensuite présenté par le Général Olivier PITY, vice-président de la section. Ce rapport reprend les activités internes de la section liées au fonctionnement de la section et des comités tout au long de l'année 2023, notamment :

- les réunions de bureau section ;
- les réunions de bureau de comité ;
- gouvernance, tâches administratives, comptabilité, suivi des effectifs (554 heures de travail) ;
- les publications de la section (2 bulletins semestriels, publications dans La Cohorte) ;
- l'entraide (185 heures passées dans le cadre de l'entraide, 38 visites) ;
- la convivialité au sein des comités ;
- les participations aux obsèques (12) ;
- les remises de décoration (4) ;
- la participation aux cérémonies patriotiques (127 participations) ;
- les activités du président de section ;
- les visites aux autorités civiles et militaires (14) ;
- le soutien à la valorisation de l'apprentissage (11 apprentis récompensés) ;
- les interventions dans les établissements scolaires (au nombre de 3 et une intervention auprès du conseil municipal des jeunes de Chalon) ;
- la préparation des Olympiades 2024 (deux équipes).

Concernant le bulletin semestriel, un sondage sera réalisé dans les prochains mois afin de préciser les modalités de diffusion (diffusion papier et/ou diffusion électronique) et les évolutions possibles quant au contenu.

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.

Madame Christiane BERTHOD MAITREJEAN, trésorière de la section a présenté le rapport financier :

Avoir au 1 janvier 2023 : 8 700,26€ (section) et 11 032,86€ (section+comités).
Recettes 2023 : 6 668,65€ (section) et 8732,65€ (section+comités).
Dépenses 2023 : 5 593,22€ (section) et 7594,77€ (section+comités).
Avoir au 31 décembre 2023 : 9 775,69€ (section) et 12 170,74€ (section+comités).

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Concernant la fonction de trésorier, la disparition probable des trésoriers de comité au profit d'un unique trésorier de section suscite des inquiétudes quant au fonctionnement des comités au niveau local. Dans ce cadre, de nouvelles modalités de fonctionnement devront être élaborées.

Le président a ensuite présenté les activités prévisionnelles 2024 qui se résument essentiellement dans deux activités majeures :

- le soutien à la valorisation de l'apprentissage ;
- les Olympiades 2024.

Enfin, le président procède à l'élection à main levée du bureau de section.

Conformément aux statuts de l'association, de nouvelles élections doivent intervenir tous les trois ans.

Liste des candidats :

- Président : Lieutenant-colonel Jean-Marie LOISIER.
- Vice-présidence :
 - o Général Olivier PITY.
 - o Monsieur Mansour ZOBARI.
- Secrétaire : Lieutenant-colonel Pascal BLONDEL.
- Secrétaire adjoint : Monsieur André RETY.
- Trésorière : Madame Christiane BERTHOD MAITREJEAN.
- Trésorière adjointe : Madame Catherine POINTURIER.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.



Le nouveau président, en la personne du lieutenant-colonel Jean-Marie LOISIER, a ensuite pris la parole, pour remercier tous les membres de section de la confiance qui lui est accordée et de l'honneur qui lui est fait en lui attribuant la présidence de la section départementale de Saône-et-Loire.

Il précise qu'il maintiendra la dynamique insufflée par Jean-Pierre CHIRAT et son équipe tout en demandant à chaque membre de s'investir individuellement, dans le cadre de l'entraide, de l'action intergénérationnelle et des interventions en milieu scolaire.

Il a dit sa volonté d'aller à la rencontre des jeunes et d'agir au sein de la société contre les violences conjugales, contre les violences scolaires et aussi contre les addictions.

Emu, Jean-Pierre CHIRAT a tenu à remercier tous les membres de la SMLH qui l'ont accompagné pendant ses six années de présidence.

Sur proposition du nouveau président, Jean-Pierre CHIRAT est nommé président d'honneur de la section.

La réunion a été conclue par l'intervention de Monsieur David ROCHE, sous-préfet de Charolles.

A la suite de l'assemblée statutaire, une présentation des Cadets de la gendarmerie a été faite aux légionnaires réunis.

A 12h30, les participants se réunissaient avec les autorités civiles et militaires au monument aux morts pour le dépôt de gerbe, animée par le lieutenant-colonel André BARRET.



Une soixantaine de légionnaires ont partagé le repas convivial traditionnel au restaurant autunois « La Tête Noire », moment chaleureux qui clôturait bien l'assemblée.